



## CIRCULAIRE DE RENTREE

Chers parents,

Cette circulaire a pour but de vous préciser l'organisation scolaire pour votre enfant à la rentrée 2022.

### Entrées et sorties

#### JOURS ET HORAIRES

Votre enfant aura classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi aux horaires prévus.

8h40 – 12h15

13h35 – 16h15

L'ouverture du portail se fait 10 minutes avant :

- 8h30 pour le matin
- 13h25 pour le midi

#### ACCUEIL DES ELEVES

##### Les entrées

MATIN	APRES-MIDI
L'entrée se fait par le portail du haut pour <u>tous les élèves.</u>  A partir du CE1, les parents laissent leur enfant au portail se rendre seul dans sa classe.  Les élèves de TPS-PS-MS et MS-GS sont accompagnés jusqu'à leur classe.	L'entrée se fait par le portail du haut pour <u>tous les élèves.</u>  A partir du CP, les parents laissent leur enfant au portail se rendre seul dans sa classe.  Les élèves de TPS-PS-MS et de MS-GS sont accompagnés jusqu'au hall du pôle maternel.

Le jour de la rentrée, vous êtes invités à accompagner votre enfant sur la cour et un café vous sera offert par l'OGEC.

## Les sorties

MIDI	APRES-MIDI
<p>La sortie se fait par le portail du haut pour <u>tous les élèves.</u></p> <p>Les enfants sont emmenés au portail par les enseignants.</p>	<p>Chaque parent rentre par le portail du haut et se rend jusqu'à la classe de son enfant. La sortie se fait par le portail du bas (route de Plessé).</p> <p><b>SENS DE CIRCULATION : du portail du haut vers le portail du bas.</b></p> <p><b>TPS-PS-MS et MS-GS</b> : dans le hall du pôle maternel. <b>CP-CE1</b> : sur la cour, devant leur classe. <b>CE2</b> : au niveau du portail du bas <b>CM1-CM2</b> : au niveau du portail du haut</p>

## Protocole sanitaire

A la rentrée 2022 / 2023, dans le cadre de la lutte contre le COVID, un protocole sanitaire sera toujours en vigueur dans les établissements scolaires. Ainsi, il est important de rappeler que les enfants ne doivent pas se rendre à l'école, **en cas de fièvre (38 °C ou plus)** ou en **cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19.**

Pour les élèves de **maternelles et d'élémentaires** :

**1. Si l'élève est cas confirmé (prévenir le chef d'établissement sans délai)** : il reste isolé **pour une durée de 7 jours** :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques
- à partir de la date de prélèvement pour les cas asymptomatiques.

**Au bout de 5 jours**, l'élève peut revenir en classe si il n'a plus de symptômes depuis 48 heures et qu'un test PCR ou antigénique négatif a été réalisé.

*A partir du CP, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement.*

**2. Les autres élèves de la classe sont cas contact (les familles sont prévenus par mail par le chef d'établissement)**

Ils sont invités à réaliser un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique ou autotest) **deux jours après avoir été prévenus.**

Si le test est positif :

- Dans le cas d'un **autotest positif** : confirmez le résultat immédiatement par un test RT-PCR et isolez-vous dans l'attente du résultat ;

- Dans le cas d'un **test antigénique positif** : confirmez le résultat par un test RT-PCR dans les 24 h et isolez-vous dans l'attente du résultat. L'Assurance Maladie devrait vous contacter par SMS pour vous donner les consignes sanitaires et d'isolement.
- Dans le cas d'un **test RT-PCR positif** : isolez-vous immédiatement, l'Assurance Maladie devrait vous contacter par SMS pour vous donner les consignes sanitaires et d'isolement.

Je sais pouvoir compter sur chacun.e pour continuer à respecter ces consignes et ces mesures de protection prescrites par les autorités sanitaires.

Voici un récapitulatif du protocole sanitaire édicté par le ministère de l'Éducation Nationale. Ce dernier comprend plusieurs scénarios, adaptés à la situation sanitaire.

**A ce jour**, c'est le « socle » qui est « actionné », il s'agit d'un niveau de situation de vigilance.

<b>ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023</b> <b>PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT</b>				
La détermination du niveau applicable pourra concerner <b>tout ou partie du territoire</b> . Elle s'appuiera sur une <b>analyse qualitative</b> (nature et caractéristiques des variants) et <b>quantitative</b> (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de <b>10 jours</b> .				
	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours en présentiel en école primaire</li> <li>- Cours en présentiel au collège</li> <li>- Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours en présentiel en école primaire</li> <li>- Cours en présentiel au collège</li> <li>- Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours en présentiel en école primaire</li> <li>- Cours en présentiel au collège</li> <li>- Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours en présentiel en école primaire</li> <li>- Cours en présentiel au collège</li> <li>- <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>- Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>- Pas de limitation du brassage obligatoire</li> <li>- Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>- Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>- <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>- Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>- Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>- Limitation du brassage par niveau obligatoire <b>et par classe pendant la restauration dans le premier degré</b></li> <li>- Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de restriction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. <b>En intérieur, distanciation adaptée à respecter</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les <b>activités de basse intensité</b> compatibles avec une distanciation sont permises</li> </ul>
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

Bonne rentrée à tous !

Cindy LE RÉGENT,  
 Chef d'établissement